



Jeu Concours « Nos incroyables commerçants - Retrouve l'amie de Philémon ! » 2025 On fête les 30 ans de Village étape !



Du 4 juillet au 30 août 2025

ouvert à tous

REGLEMENT

1) PRESENTATION

Le jeu-concours « Retrouve l'amie de Philémon ! » à partir de l'exposition « Nos incroyables commerçants », est organisé par le service animation de la Ville de Lapalisse. Il se déroule du Vendredi 4 juillet au Samedi 30 août 2025, dans le cadre des 30 ans de la marque Village-étape, label détenu par Lapalisse depuis 2006. Durant cette période, 20 panneaux d'exposition *format A3, aux couleurs de Village étape*, seront installés devant les commerces participant, en centre-ville de Lapalisse. Ces panneaux mettent en scène les commerçants au sein de leur(s) activité(s), de leur magasin, et composent l'exposition photos intitulée « Nos incroyables commerçants ». Une coccinelle apparaît en fil rouge sur l'ensemble des photos ainsi que la formulation d'une vérité, indiquée par chaque commerçant.

Sur ces panneaux, la mascotte Village étape « Philémon le hérisson » est déclinée sous différentes formes.

2) REGLES

Du Vendredi 4 juillet au Samedi 30 août 2025, un bulletin de jeu pourra être obtenu auprès des 20 magasins participants où est installée l'exposition photo (panneaux) ainsi qu'à l'office de tourisme à Lapalisse.

Un bulletin sera remis gracieusement à tout client qui en fera la demande (sans obligation d'achat).

Chaque client pourra jouer autant de fois qu'il le voudra, mais ne pourra gagner qu'une seule fois lors du tirage.

Le jeu consiste à retrouver l'amie de Philémon sur l'un des panneaux d'exposition.

(Au verso du bulletin est délimitée la zone de recherche).

Le nom du commerce correspondant sera à inscrire sur le bulletin de participation ainsi que les coordonnées du participant.

Les données relatives aux participants sont réservées exclusivement pour les besoins du présent jeu et ne peuvent être en aucun cas être utilisées à des fins commerciales.

Ce bulletin sera à déposer dans l'urne à l'Office de Tourisme 9 place Charles Bécaud à Lapalisse.

Le dépôt des bulletins prend fin le Samedi 30 août à 19 h.

Un tirage au sort, parmi les bonnes réponses, aura lieu à huis clos, le vendredi 5 septembre à 11 h pour déterminer le gagnant.

Le gagnant sera averti par téléphone. Il aura la possibilité de retirer sa récompense après le tirage, en mairie de Lapalisse.

3) PARTICIPATION

gratuite

4) DOTATION :

Le gagnant se verra remettre 50 € en chèque, offerts par l'Association des commerçants et artisans du Pays de Lapalisse.

5) REGLES PARTICULIERES :

Le présent règlement est déposé auprès de l'Office de Tourisme et peut être consulté dans les commerces participants.

Aucune contestation ou changement de lot ne sera admis.

Le service animation de la Ville de Lapalisse reste seul maître du jeu et du présent règlement, et se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu pour des raisons internes. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.